

#ManifesteInclusion

Matinée accessibilité numérique – 4 juin 2024

1^e table ronde : Introduction à l'accessibilité numérique et obligations légales

Intervenants

- **Mathieu Bars**, Directeur de numerik-ea
- **Mathilde Parrin**, Coordinatrice Accessibilité et Inclusion Numérique chez Microsoft France
- **Philippe Trotin**, Directeur Inclusion et Accessibilité Numérique chez Microsoft France

Table ronde animée par Charles Myara, Directeur général de Charles & Compagnie

> [Voir le replay de la table ronde](#)

On a ici posé le problème :

Qu'est-ce que c'est que ça quand on a un souci, une déficience, un handicap ?

Comment fait-on pour se balader sur le web, utiliser un site, utiliser un service numérique ? Quels

sont les outils qui sont mis à notre disposition ? Comment fait-on pour se promener, naviguer ?

Je serai sans doute plus lyrique ce matin que vous tous parce que, en préparant l'ensemble de ces tables rondes, on a des spécialistes, des experts, moi, je vais parler en français. Donc je vais utiliser le mot de naviguer, de consulter si vous permettez.

Numerik-ea a créé cette vidéo. Mathieu, est-ce que tu peux nous dire comment vous avez fait et quels ont été véritablement ses objectifs au-delà de ceux que je viens de décrire ?

Parce que le handicap, c'est 12 millions de personnes concernées en France, c'est 15% de la population mondiale, c'est 2 fois plus de personnes au chômage que des personnes valides... enfin, dites « valides ».

Donc qu'est-ce que vous avez voulu montrer et comment vous diffusez cette vidéo ?

Bonjour à tous, merci pour cette matinée.

En fait, on intervient régulièrement auprès de nos clients pour faire des sensibilisations en accessibilité numérique auprès de tout public pour expliquer les enjeux, les obligations...

Et parfois, plutôt que de montrer de simples slides avec du texte pour expliquer le pourquoi du comment, on a voulu illustrer ça par l'exemple avec des gens de l'équipe. Et l'idée, ce n'est pas de pointer certains services qu'on a identifiés parce qu'on n'a pas été chercher très loin, on les a trouvés assez facilement pour illustrer le propos. C'était de montrer de façon simple, pédagogique, que dans des navigations sur des sites qu'on pourrait consulter au quotidien comme son site bancaire par exemple, il peut y avoir des difficultés bloquantes. Il n'y a pas de solution de contournement dans ces cas-là.

Effectivement, et cette vidéo est tout à fait parlante et on te remercie, et on remercie nos amis de l'organisation d'avoir eu cette bonne idée de d'introduire ce débat avec cette vidéo.

Alors, accessibilité numérique, qu'est-ce que ça veut dire en termes simples ? Qu'est-ce que ça comporte ? Qu'est-ce que ça induit comme organisation, comme contours ?

Je vais demander à Mathilde Parrin de nous expliquer la définition de l'accessibilité numérique et puis, sans doute de nous dévoiler un petit peu comment vous travaillez, puisqu'on est ici chez Microsoft. Mathilde, tu es dans le service de Philippe et tu peux peut-être nous dire quel est ton titre exact ?

#ManifesteInclusion

Tout à fait. Bonjour à tous !

Alors moi c'est Mathilde, je suis coordinatrice accessibilité numérique et inclusion. Donc pour plus de précisions, je suis alternante depuis septembre chez Microsoft et mon rôle me plaît vraiment, à 100% !

Aujourd'hui, pour parler d'accessibilité numérique, avant ça, j'aimerais introduire un peu le thème du numérique dans nos sociétés d'aujourd'hui.

Le numérique, c'est quelque chose de très présent, on l'a vu aujourd'hui au quotidien, dans le monde du travail, dans le monde scolaire également. C'est très présent, également avec le télétravail, le travail hybride.

On l'a vu avec le COVID, tout s'est accéléré finalement, donc, c'est quelque chose de très présent. Donc l'accessibilité numérique, qu'est-ce que c'est ?

Nous, la définition qu'on donne chez Microsoft, c'est : "construire, développer des applications, des services ou des environnements avec et pour les personnes en situation de handicap, pouvant également bénéficier à tous".

Donc tu nous l'as dit, Charles, le handicap, c'est un sujet qui est vraiment très global.

Ça concerne 15% de la population mondiale, 12 millions de Français en France aujourd'hui.

Donc c'est juste quelque chose de très global et j'aime bien également insister sur le fait qu'on ne parle pas assez de handicap situationnel et c'est aussi important de rappeler qu'une personne sur deux sera touchée de handicap situationnel au cours de sa vie.

Donc, c'est aussi important de comprendre que, au-delà d'être global, ça peut tous nous concerner à un moment de notre vie.

C'est pour cela qu'on parle de situation de handicap depuis 2005.

Voilà exactement !

Alors, les grands piliers, les principes...

Les grands piliers : on va avoir 2 grandes notions qui sont importantes quand on parle d'accessibilité numérique.

La première notion, c'est la notion de conception universelle. Qu'est-ce que c'est la conception universelle ?

C'est quelque chose de simple : c'est tout simplement quand on va développer un produit, un service, un environnement, on va penser à le concevoir pour le maximum de personnes.

Donc c'est ça la conception universelle finalement.

Et donc l'impact de cette conception universelle ?

L'important, c'est de développer finalement des produits, des solutions qui sont inclusives et qui vont regrouper les besoins nécessaires à chaque utilisateur.

J'imagine que vous partez des besoins des personnes en situation de handicap ? Comment ça marche ?

Alors, les besoins, en parlant de besoins. Un autre pilier, on parlait de piliers tout à l'heure, ça concerne aussi les besoins, quand on va intervenir chez nos clients et chez nos partenaires en conférence, qu'on va faire de la présentation, on parle également de communication inclusive. Et ça c'est un grand besoin que les personnes en situation de handicap vont avoir, c'est communiquer de façon inclusive et ça, c'est également une bonne pratique à avoir en entreprise à la fois en interne et en externe. Ça apporte énormément, énormément de bien, de positivité et énormément de bien-être au sein des entreprises.

#ManifesteInclusion

Et donc la communication inclusive ça passe par quoi ?

Ça passe par 2 choses : d'abord, créer du contenu inclusif.

Créer du contenu exclusif, comment ça marche ?

Pour commencer, quand on va créer du contenu, ça va être, en tout cas chez Microsoft, on va créer du contenu via des solutions, donc du Word, du PowerPoint. Et dans ces solutions-là, on en reparlera tout à l'heure quand on parlera un peu plus de solutions et d'outils, mais vous avez par exemple le vérificateur d'accessibilité. Et donc ce vérificateur d'accessibilité, il vous permet de rendre vos documents accessibles.

Ça, c'est une bonne pratique à avoir !

Et ensuite, quand on parle de communication inclusive, on parle également de comment on communique de façon inclusive et de façon accessible. Et, par exemple, c'est tout à fait ce qu'on est en train de faire aujourd'hui, en ayant par exemple du sous-titrage automatique.

Et ça, c'est vraiment des bonnes pratiques à avoir en entreprise.

Alors justement, est-ce que tu peux nous dire Mathilde quel type de handicap ça concerne, quels usages sont concernés également ?

Dans l'accessibilité numérique, on va vraiment s'adresser à tout le monde, donc on revient sur le thème de la conception universelle : on s'adresse à tout type de handicap et via nos solutions, via les solutions qu'on apporte à travers nos fonctionnalités et à travers les paramètres qui sont natifs sur Windows ou dans les solutions, ça va s'adresser à tout type de handicap.

On en reparlera encore, j'insiste, tout à l'heure, on parlera vraiment de solutions, on sera un peu plus concret et on rentrera plus dans les détails dans tout ce qui existe sur Windows et sur toutes nos solutions Microsoft mais ça s'adresse vraiment à tout le monde !

Tu as insisté beaucoup sur la notion de conception universelle, peut-être qu'on peut revenir là-dessus ?

Je crois qu'on peut donner un exemple très simple à notre auditoire, c'est l'histoire de la télécommande.

Oui, tout à fait.

Ça, c'est des très bons exemples, oui.

Voilà, tu peux en parler ?

Il y a plein d'exemples qu'on ne cite pas assez et qui ne sont pas finalement connus de tous.

Mais il y a plein d'outils aujourd'hui qu'on utilise au quotidien qui sont finalement des outils d'accessibilité, qui sont des outils qui ont été conçus à l'origine pour les personnes en situation de handicap qu'on utilise tous. On a la télécommande, on a la dictée vocale aussi ; on l'utilise tous au quotidien et finalement, en fait, c'est un outil classique d'accessibilité numérique.

Donc tout à fait, oui.

Le principe de conception universelle, c'est de développer un outil pour une population précise et qui devient utile pour l'ensemble de la communauté.

Pour tous. Voilà, effectivement.

Et c'est aussi quelque chose qu'on aime apporter quand on intervient, c'est cette notion de, quand je citai la définition tout à l'heure, de "pour tous". En fait, il ne faut pas oublier que l'accessibilité, OK ça a été développé pour les personnes en situation de handicap, mais c'est vraiment bénéfique à tous

#ManifesteInclusion

et c'est pour ça qu'on vous pousse à utiliser ces solutions au quotidien parce que ça booste vraiment la productivité des équipes, qu'on soit en situation de handicap ou non.

Très bien, merci beaucoup.

Bon, on a démarré très fort là.

Philippe, est-ce que tu pourrais compléter ce que vient de dire Mathilde en nous redonnant effectivement aussi, au-delà des définitions que vous avez chez Microsoft qui ont été très claires, la philosophie de l'accessibilité numérique et puis la nécessité de communiquer de façon inclusive ?

Oui, il y a un point qui est particulièrement important : c'est de partir des usages.

Le point de départ, c'est de partir des difficultés rencontrées.

Quand on parle d'accessibilité, on va d'abord poser le problème et c'est pour ça que d'ailleurs la vidéo en introduction était là : c'est vraiment pour expliquer qu'on constate des difficultés et on va essayer de les résoudre.

Après, le bénéfice que tous les utilisateurs vont pouvoir avoir c'est que, simplement, si on réfléchit un peu plus de façon plus concrète aux usages des gens, finalement on va simplifier les interfaces, on va simplifier l'ergonomie et ça, tout le monde va en bénéficier.

Quand on commence, d'ailleurs c'est même à l'origine de la création d'un environnement multi-fenêtres comme Windows, on a réfléchi en fait à la possibilité finalement que tout le monde puisse manipuler ces environnements. C'est ça qui est vraiment clé avec une notion aussi d'uniformisation des interfaces : on va retrouver, si vous prenez n'importe quelle application qui existe aujourd'hui, on va retrouver l'aide dans les menus en haut à droite, on va retrouver l'enregistrement d'un fichier en haut à gauche.

Enfin, on a une certaine forme d'interface. Dès qu'on commence à rentrer sur une application qui n'a pas cette ergonomie et ce design, on est un peu perdu, on se dit : "Ah mince, comment ça se passe ?"

D'ailleurs pour les gens qui évoluent sur un environnement PC et qui vont sur Mac ou l'inverse, on se sent perdu parce qu'on perd ses habitudes et je pense que ça c'est important.

Et perdre ses habitudes, si on considère en complément le handicap qui est déjà une épreuve supplémentaire puisqu'on a souvent un déficit de sens : "je ne vois pas, je n'entends pas, j'ai des difficultés de motricité qui m'empêchent de toucher mon clavier..."

Tout ça, il faut effectivement le réfléchir pour offrir différentes perspectives à ses utilisateurs et leur offrir des alternatives.

Donc, si on parle finalement de rendre un service le plus accessible possible, dans un premier temps c'est "comment j'interviens et j'interagis avec ce service ?". Je peux interagir avec mon clavier mais je peux interagir avec la voix, je peux interagir avec les yeux. Donc ça c'est la façon finalement de fournir une information à la machine et la machine en retour va me fournir une information qui peut être auditive, qui peut être visuelle, qui peut être vibratoire, haptique...

On a vu lors de Vivatech une start-up qui est venue sur un stand pour nous montrer les solutions haptiques qui permettent aussi de rendre plus inclusives certaines interfaces.

Donc voilà, c'est tout ça. On parle vraiment de l'utilisateur, on parle des usages.

Ça c'est très important.

Comment chez Microsoft, vous avez appréhendé cette nécessité de fournir une accessibilité numérique quasiment universelle et quelle est un peu l'histoire de vos travaux sur ce sujet ?

Alors l'histoire ne date pas d'hier parce qu'en fait effectivement on a une accélération aujourd'hui. Depuis 6-7 ans, on a une très grosse accélération en termes d'accessibilité numérique. Quand moi j'ai commencé dans les années 2015 sur cette thématique-là, j'étais le premier en France mais il y avait déjà pas mal d'historique.

#ManifesteInclusion

Je parlais tout à l'heure des premières versions de Windows et on avait même une version Windows "spécifique accessibilité" à une époque.

Mais je parle d'il y a pas mal de temps, il y a une trentaine d'années presque.

L'histoire vient souvent aussi d'histoire de direction.

On sait que quand on va parler d'accessibilité, on le verra d'ailleurs dans la prochaine table ronde quand on va parler un peu de gouvernance, on sait qu'il est très important d'avoir des gens à haut niveau, sensibilisés par le sujet.

On sait par exemple que Bill Gates qui a fondé l'entreprise, est un peu dans le spectre autistique, et avait vraiment de grosses difficultés d'élocution donc l'accessibilité le concernait.

On voit aujourd'hui quelqu'un comme Satya Nadella, qui pilote l'entreprise aujourd'hui, pareil : il avait un enfant en situation de handicap, qui malheureusement est décédé, donc c'est des gens qui à un moment donné, vont se sentir très très très concernés par le sujet et vont impulser un petit peu de ça dans la stratégie.

Alors on a nommé au niveau mondial une personne qui s'appelle Jenny Lay-Flurrie, qui est une personne qui est sourde d'ailleurs, qui est à la tête de l'accessibilité numérique et qui en fait a 2 casquettes puisque d'une part elle travaille avec la communauté des personnes en situation de handicap donc on a des groupes d'affinités.

C'est ça qui m'intéressait, oui.

On a ces groupes d'affinités, alors c'est un peu particulier parce qu'on parle beaucoup d'inclusion en France et pour nous, l'inclusion, c'est finalement être capable de considérer toute différence de façon équilibrée là où dans des pays comme les États-Unis, c'est très orienté communautariste. Il y a la communauté des personnes non-voyantes, la communauté des personnes malentendantes... Donc c'est un petit peu différent d'un point de vue inclusion, d'un point de vue notion, mais c'est quand même des groupes qui sont importants parce que c'est des utilisateurs qui sont concernés par le sujet, qui rencontrent des difficultés qui sont en plus chez l'éditeur et on leur demande de fournir du feedback.

Et donc de l'autre côté, ce feedback, ces remarques qui sont faites viennent alimenter les équipes qui s'occupent du développement des produits.

C'est ça. C'est à dire qu'en France l'inclusion, ce n'est pas faire « à la place de », et pas simplement « pour », mais c'est faire « avec ».

C'est ça que tu veux nous dire ?

Oui, exactement.

Oui, tout à fait, il faut considérer, alors on voit, d'ailleurs Mathieu pourra en parler, on voit d'ailleurs que c'est intéressant lorsque l'on fait des tests d'accessibilité sur une application, sur un site web, il y a des outils automatiques, on peut aussi former un certain nombre de personnes pour tester, mais finalement, le juge de paix, c'est la personne qui va utiliser l'application et c'est celle qui va rencontrer des difficultés, qu'elle soit d'ailleurs ou non en situation de handicap.

On a pu penser à une mauvaise ergonomie, à un mauvais fonctionnement.

J'ai quelque chose qui peut un peu imaginer le sujet : on s'était fait la réflexion à un moment donné sur l'emploi en France. On a dit, on prend un demandeur d'emploi, on le met devant une console de jeu. En 5 minutes, il rentre dans le jeu. Parce que l'interface, l'ergonomie est pensée pour apprécier, prendre du plaisir... Donc elle est pensée pour être utilisée par tous.

À côté de ça, on le met devant un formulaire de demande d'emploi. À la première question un peu compliquée, il va être bloqué, il n'a pas d'aide, en plus l'interface peut être complexe à manipuler et donc on voit bien la différence que l'on peut avoir entre quelque chose qui a été pensé pour tous,

#ManifesteInclusion

avec une ergonomie sympa et puis, a contrario, des formulaires très complexes et qui malheureusement ne sont pas accessibles.

Très bien.

Merci beaucoup.

Mais ça me donne une excellente transition pour me retourner vers mon camarade Mathieu Bars.

Mathieu, tu nous as dit ce que faisait Numerik-ea.

Alors là on vient de voir que la technologie est très foisonnante.

On a parlé d'usage, on a commencé à parler d'outils, on voit que ça concerne l'ensemble du spectre des handicaps et on a commencé à aborder aussi une petite partie historique.

Mais comment on se repère dans toute cette diversité des possibilités qu'offre le numérique d'une part ? Et surtout j'aimerais te poser une question très précise, c'est est-ce qu'on doit rendre obligatoirement accessible un service ou un outil numérique ?

Que dit la loi ? Que dit la règle ? Est-ce que c'est une loi de la République ? Est-ce que c'est une règle d'usage dans les entreprises ? Est-ce que c'est la volonté des uns et des autres ?

Est-ce que tu peux nous éclairer sur cette possibilité ou cette obligation, cher Mathieu ?

Avec plaisir.

J'ai hérité du sujet le plus austère de la table ronde.

Ne t'inquiète pas.

Si tu as besoin d'aide, je te donnerai un coup de main !

On peut passer à des choses plus joyeuses après !

Non mais avec plaisir. Je vais essayer d'être concis parce que je pense qu'on aurait pu en parler toute la matinée tellement c'est riche.

Et surtout qu'on est convaincus que la réglementation, au-delà de la petite blague sur l'austérité du sujet, c'est clé.

On en parlait juste avant avec Jonathan de Total, sur la protection des données personnelles, pourquoi ça a bougé ?

C'est qu'il y a une réglementation claire, des sanctions fortes, et du coup toutes les entreprises ont pris le virage assez rapidement.

Donc on est convaincus que le sujet de la réglementation, au-delà de la petite boutade, il est clé pour faire bouger les lignes et faire en sorte qu'il y ait un virage fort qui soit pris.

Le socle de tout ça, en France, c'est une loi qui date de 2005, donc elle date d'il y a 20 ans. Donc, quand on dit que les personnes en situation de handicap font preuve de résilience, je vous laisse imaginer l'impatience qu'il y a sur ce sujet.

En dehors d'une loi, il faut certains décrets pour mettre en application de façon concrète certaines choses.

Je vais juste dire qui est concerné, quelles sont les obligations et surtout qui contrôle.

Donc qui est concerné :

Jusqu'à la fin de l'année, les 2 grands types de structures qui étaient concernées c'était :

1/ le secteur public, donc tout ce qui est ministères, les régions, collectivités territoriales etc, qu'on connaît bien.

Et le 2^{ème} type de structures, ce sont toutes les entreprises privées qui ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 millions d'euros annuels.

Ça, c'est l'assiette de départ qui évolue suite à une réglementation de fin d'année dernière avec plus d'entreprises privées qui sont concernées, avec un abaissement du chiffre d'affaires à 2 millions pour les secteurs, alors là je regarde mes antisèches, des services de téléphonie, médias audiovisuels, e-

#ManifesteInclusion

commerce, bancaires et transport.

Donc ce qui est intéressant dans l'évolution réglementaire, c'est que plus de monde est désormais concerné.

Quelles sont les obligations légales ?

Les obligations légales oui, et puis finalement les sanctions.

Donc obligations et sanctions :

D'abord, il y a des obligations dites déclaratives.

Qu'est-ce que c'est que les obligations déclaratives ? C'est d'afficher sur son site internet une mention d'accessibilité : est-ce qu'on est "non conforme", "partiellement conforme" ou "totalement conforme" ? C'est la première chose.

La deuxième chose : la déclaration d'accessibilité en elle-même qui fait état de transparence avec le niveau de l'accessibilité du site.

Ensuite, nous avons le schéma pluriannuel et un plan annuel.

Donc ces 4 points constituent les obligations de déclaration.

Aujourd'hui, les sanctions sont de 50 000€ pour défaut de déclaration, par an et par site concerné.

Et pareil, ça a évolué depuis le début d'année, il y a des obligations aussi pour le secteur public de conformité au RG2A.

On en parlera un peu après du RG2A. Là, il y a des sanctions de 25 000€.

Ce qui est intéressant aussi dans la nouveauté sur l'aspect réglementaire, c'est que 6 mois après la première sanction, si rien n'a été fait, une seconde sanction peut être faite.

Ça veut dire que ce n'est pas parce qu'on a été sanctionné une fois qu'on va dire : "j'ai été épinglé, foutu pour foutu, tant pis !"

Non, on peut être re-sanctionné au bout de 6 mois.

Donc ça c'est aussi important dans la dynamique.

Tous les 6 mois, on peut être re-sanctionné ?

C'est ça.

Donc ça, c'est : "obligations et sanctions".

Et ensuite, maintenant, la nouveauté c'est qu'il y a même des gens qui sont là pour contrôler tout ça !

Ah, voilà. On est en France, quand même !

Donc ça, c'est important.

Là, pareil, ce n'est pas si simple que ça : il y a 6 autorités de contrôle qui ont été identifiées pour faire ces vérifications-là.

Il y a l'Arcom, j'imagine ?

Alors, il y a l'Arcom, pour tout ce qui est secteur public, la DGCCRF pour tout ce qui est produits et services du secteur privé.

Et ensuite, pour vous lister pareil, j'ai mes antisèches : il y a l'Arcep, l'AMF, la Banque de France pour des services qui sont plus liés aux services bancaires, financiers...

Donc, ce qui est intéressant dans l'évolution, c'est que, on voit que ça touche plus de monde, on voit qu'il y a des sanctions liées aux déclarations mais aussi à la conformité et il y a des gens aussi maintenant pour vérifier tout ça.

#ManifesteInclusion

Donc il y a une dynamique réglementaire qui va dans le bon sens.
Donc ça c'est très positif.

Mais oui c'est une bonne nouvelle !

Écoute, la coercition, ça peut être aussi un moyen de faire avancer les choses.

Alors on a on a évoqué la loi, je te remercie beaucoup, c'était très clair. Mais moi j'aimerais savoir comment on fait pour savoir si son site est accessible ? Qu'est-ce qui existe aujourd'hui comme moyen ?

Voilà, moi j'ai une entreprise, je fais un site, je le balance sur le web comme ça, comment je fais pour savoir si j'ai respecté un petit peu tout ce qu'on vient de me dire ?

Alors idéalement, avant de le balancer sur le web, c'est effectivement la conception même du site, c'est d'avoir ça en tête. C'est de se dire, tiens mon site, dans mon cahier des charges, j'ai exprimé aussi le besoin auprès de l'entité interne qui va s'en charger ou l'agence externe qui va concevoir le site, des exigences, et que tu souhaites que ton service numérique, que ce soit un site internet, un intranet, une app, soit en conformité avec le référentiel d'accessibilité.

Donc déjà, le premier réflexe, est effectivement de ne pas attendre qu'il soit sorti pour se dire "tiens, est-ce qu'il est bien ?".

Il ne le sera probablement pas si tu ne t'en ai pas occupé avant.

C'est ça.

Donc l'idée, c'est effectivement, le réflexe idéal, c'est dans toute la démarche projet, la conception, la réalisation, le webmastering, de s'assurer que les bonnes pratiques ont été faites.

Sans être un expert, si ton site est sorti, une équipe projet peut, avec quelques petits réflexes, vérifier certains b.a-ba. Je me suis noté quelques petits points, notamment les contrastes de couleurs. Il n'y a pas besoin d'être un expert pour vérifier que les contrastes de couleurs en fonction de la taille ou de la graisse de la police, si les contrastes sont suffisamment forts.

La notion de "est-ce que l'information est véhiculée que par la couleur ?"

Typiquement, ça, il y a certaines personnes, notamment daltoniennes qui ne vont pas pouvoir distinguer ça.

Je crois que Céline en parlera tout à l'heure lors d'une table ronde, des choses assez simples :

Est-ce que la navigation au clavier sur mon site est opérationnelle ? Est-ce que j'arrive à accéder au contenu avec le clavier sans manipuler la souris ? Ça c'est aussi c'est des choses que je peux regarder.

Il y a des clients aussi qui ont installé ce qui s'appelle un lecteur d'écran.

Ils ne sont pas eux-mêmes non-voyants, mais ils ont décidé d'utiliser un lecteur d'écran qui s'appelle NVDA par exemple, et ils regardent la restitution de ces lecteurs d'écran pour voir si le lecteur d'écran restitue correctement le contenu du site.

Ça aussi, ça peut être un indicateur sans être forcément un expert.

Et puis il y a des outils qui s'appellent des outils dits automatisés.

J'en cite un par exemple, qui s'appelle axe-core, qui permet de vérifier un certain nombre de critères. Il ne vérifiera pas tous les critères du RG2A, on dit qu'en moyenne, ça peut vérifier à peu près 30% des critères, mais voilà, on peut lancer ces outils automatiques qui sont d'une vraie aide et un indicateur pour avoir une appréciation encore une fois du b.a-ba de l'accessibilité numérique.

Et puis enfin, on peut aussi solliciter des agences qui sont spécialisées dans l'audit et qui permettent de s'appuyer sur le référentiel et de vérifier l'exhaustivité de la conformité d'un site au référentiel RG2A.

#ManifesteInclusion

Alors justement, voilà 3 fois que tu prononces le merveilleux mot de référentiel RG2A, je suis certain que beaucoup de gens le connaissent.

Je vois des sourires à droite et à gauche, mais est-ce que tu peux nous redire ce qu'est le référentiel RG2A et comment il est utilisé et interprété, s'il te plaît ?

Oui, alors c'est le « Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité », c'est un référentiel d'État français, qui permet d'évaluer la conformité d'un site.

Alors, comment il est structuré ? Aujourd'hui il y a 13 thématiques, des thématiques qui sont liées aux images, des thématiques sont liées aux tableaux, aux formulaires... qui se déclinent ensuite dans 106 critères et 258 tests unitaires.

Donc voilà de façon très concrète quand on mène un audit avec nos clients, on détermine d'abord un échantillon de pages. On va dire est-ce qu'on prend 10 pages, 15 pages, 20 pages d'un site...

Quand on s'est mis d'accord sur la taille de l'échantillon et le type de pages qu'on allait auditer, sur chaque page, on va vérifier la conformité de ces 106 critères qui seront conformes, non conformes ou non applicables.

Et ça permet de consolider tous ces résultats pour avoir un taux global de conformité qui va être, du coup, présent dans la déclaration.

Ça, ça permet d'avoir une réponse de diagnostic de taux de conformité.

Après, sur le sujet des audits, ce qui est le plus intéressant, c'est pas tant le taux, c'est plutôt de comprendre la cause de ces non-conformités, le "pourquoi" certains critères sont non conformes et surtout d'avoir en tête des idées de correction, de recommandations à mettre en place avec un niveau de criticité : est-ce que c'est bloquant, majeur, mineur ? Et surtout d'enclencher une démarche d'amélioration continue du site et de progresser.

C'est ce que vous proposez, par exemple vous, chez Numerik-ea ?

Vous faites un audit RG2A, et puis ensuite, vous proposez des recommandations ?

C'est dans 90% des cas l'exercice qu'on fait, effectivement. C'est des audits où on ne s'arrête pas juste au simple diagnostic parce que, finalement, ça permet pas d'aller très loin, au-delà de constater qu'on est éventuellement pas très bon, ça permet surtout d'enclencher une démarche constructive avec un plan, avec des priorités sur certains points bloquants, de proposer des solutions.

Et puis on peut être en support, en accompagnement, faire ce qui s'appelle un "contre-audit" ou un "audit du contrôle", pour vérifier que les corrections ont été correctement implémentées, mettre à jour la déclaration...

Accompagner ce cycle avec, ça dépend comment l'équipe fonctionne, est-ce que c'est des sprints, est-ce que c'est des stories ? Ça dépend. On se cale sur l'organisation du client.

Mais d'accompagner, on sait bien que toutes les non-conformités qu'on va relever, on ne va pas les traiter toutes "one shot" en deux semaines, bien évidemment pas. Ce n'est pas réaliste ni pragmatique mais voilà on fait des priorisations, avec des lots et puis on vérifie si ça se met bien en place.

Sans dévoiler ni...

Je voulais juste rebondir, excuse-moi Charles,

Je t'en prie.

#ManifesteInclusion

Je voulais juste rebondir sur ce que disait Mathieu, parce qu'il parlait effectivement de sélectionner des pages échantillons sur le site avant de réaliser les tests.

Il faut bien imaginer que le taux de conformité, ce n'est pas finalement le "Graal".

Ce que je veux dire par là, c'est que, on prend l'exemple d'un site e-commerce : je navigue sur ce site ; OK, je peux rajouter dans mon panier d'achat des articles ; parfait, mon site est pas mal accessible pour ça, mais si je ne vais pas au bout de ma commande, si je ne peux pas commander à la fin, ça ne sert à rien de rajouter des articles dans mon panier.

Donc il faut que dans l'échantillonnage que l'on fait, on évalue finalement les chemins critiques associés à ce que l'utilisateur va faire.

De la même façon, si je vais sur un site type SNCF et autres, si je veux aller réserver un billet, il y a la recherche, certes, du train qui va bien et il faut que l'usage puisse être simple, mais il faut que je puisse le commander, le réserver...

Et ça, ça fait partie des recommandations, par exemple ?

On ne se borne pas à la conformité, les auditeurs peuvent aussi dire : "là, il y a un chemin d'amélioration facile, enfin probable, qui peut s'éloigner de la borne du RG2A ?"

Alors il y a 2 choses effectivement : il y a le choix de l'échantillon pour essayer de faire en sorte que l'échantillon soit représentatif du parcours utilisateur, donc, sans rentrer dans le détail, il y a des pages obligatoires dans l'échantillon, il y a d'autres pages qui sont représentatives du parcours pour reprendre la diversité des composants...

Donc il y a ce choix d'échantillon et surtout, quand on produit le rapport d'audit, il y a certes le score, parce que c'est conforme ou pas conforme, mais il y a aussi la notion de criticité sur tout ce qui est pas conforme. On va dire, "est-ce que ce problème-là, en termes d'impact utilisateur, est-ce que c'est un problème bloquant, c'est à dire qu'il n'y a pas d'accès au contenu possible, est-ce que ça a un impact majeur, c'est-à-dire qu'il y a une solution de contournement mais qui est pénible, ou un impact mineur ?

Et donc ça, ça permet aussi d'avoir un second niveau de lecture par rapport au taux, c'est à dire qu'on va dire on a un taux de conformité de, je dis n'importe quoi, 70%.

OK, mais parmi les problèmes non conformes, est-ce qu'on est que sur des problèmes bloquants ou que des problèmes mineurs ?

Et ça permet de pondérer aussi et d'avoir un second niveau de lecture sur "est-ce que mon site, il est plutôt accessible ou pas ?".

Et en fonction de ça, cette part de bloquants ou de mineurs, ça permet aussi d'avoir un second niveau de lecture qui est complémentaire du taux, qui seul, est parfois un peu restreint sur "apprécier le niveau d'accessibilité d'un site".

Oui, ça c'est très important.

Merci à tous les 2 d'avoir reprécisé cette donnée parce que je m'imaginai à la place de notre auditoire, il ne faut pas qu'on se bloque sur un taux de conformité comme ça, bêtement.

Et ça c'est très bien parce que c'est très positif finalement, ça veut dire qu'on a des chemins d'amélioration possibles.

Oui, puis je pense qu'il faut aussi comprendre un peu l'esprit de la loi qui a été définie.

L'esprit de la loi, ce n'est pas de dire "avec une baguette magique, demain vous êtes conforme". C'est pas du tout ça qui est demandé.

Ce qui est demandé, c'est de montrer finalement la progression qu'on a prévu de faire, c'est-à-dire on a un état des lieux, à un instant donné, on n'est peut-être pas conforme.

Ok, certes, on a un certain taux, mais on a un plan d'action, on a défini un rythme, on s'est dit qu'on mettrait en place des audits réguliers, qu'on allait vers de l'amélioration, qu'éventuellement, on allait

#ManifesteInclusion

rajouter des formations pour les développeurs ou qu'on allait rajouter des éléments qui permettraient de valider ce qu'un prestataire nous livre, quand c'est un prestataire qui développe le site web.

Donc c'est vraiment la démarche d'amélioration qui est mesurée et c'est pour ça d'ailleurs qu'on doit faire un plan d'amélioration qui doit être public.

Les déclarations que les entreprises doivent faire, le schéma directeur qui est défini, c'est finalement les axes d'amélioration que l'entreprise se donne pour que demain, on améliore vraiment l'accessibilité de ses outils numériques.

Alors je vais vous poser une question à tous les 3, qui n'était pas prévue, mais elle arrive comme ça, par escalier : est-ce que vous avez connaissance de groupes de pression qui pourraient embêter une entreprise sur le manque d'accessibilité d'un service numérique ?

Est-ce que, au-delà des organismes officiels que tu as cités, Arcom etc, est-ce qu'il y a, je ne sais pas moi, des associations de personnes en situation de handicap ou tout simplement quelques activistes bienvenus qui pourraient dire : "attention, le site de tel service public n'est pas bon !", est-ce que vous êtes au courant de ce genre de choses et est-ce que ça a un impact réel sur la vie des DSI dans les boîtes en question ?

Alors, il y a des associations qui font régulièrement des observatoires sur le respect des obligations réglementaires, et, depuis peu, maintenant, on peut signaler à l'Arcom directement - c'est un formulaire -, les sites qui posent problème en termes d'accessibilité.

Donc tout public peut, auprès de l'Arcom, dire : "moi je suis allé(e) sur ce site-là, j'ai rencontré une difficulté en termes d'accessibilité numérique". Et ça, ça existe depuis pas longtemps, depuis quelques mois.

Ah oui, d'accord.

Oui, il y a le défenseur des droits qui est là aussi pour ça donc on peut aussi se rapprocher du défenseur des droits pour pouvoir remonter toute problématique de non-accessibilité.

Je dirais aussi que c'est assez marrant parce que, dans l'accessibilité, les associations qui sont les plus militantes, c'est sur le handicap visuel.

Parce que, finalement, c'est les premiers concernés par la non-accessibilité au sens où les utilisateurs doivent utiliser des lecteurs d'écran.

Il y a plusieurs lecteurs d'écran, les lecteurs d'écran ne sont pas forcément compatibles avec les applications qu'ils utilisent, que ça soit des sites internet ou des applications tiers.

On parlait de l'action qu'on menait avec les éditeurs dans le groupe de travail "accessibilité numérique" du Manifeste ; Typiquement, c'est pour ça que, quelque part, c'est des sujets qui ont beaucoup progressé et on voit malheureusement de temps en temps, un lobbying qui se met en place mais qui, du coup, est militant que pour une forme de handicap.

Ce que je veux dire par là, c'est que on va corriger les problématiques par rapport à qui on est.

Je suis non-voyant, moi, le handicap visuel me concerne et donc je veux que le site puisse être utilisé avec un lecteur d'écran. A contrario, si la vidéo n'est pas sous-titrée, ça va me passer à côté.

Donc c'est assez marrant parce qu'ils militent effectivement par rapport aux problématiques qu'eux vont rencontrer, ce qui est assez logique en soi.

C'est logique, en effet.

Toute la difficulté réside à ensuite séduire ou, pas séduire mais en tout cas satisfaire les besoins de tous.

#ManifesteInclusion

Oui et puis après, quand on parle un peu des lois, il y a aussi finalement des environnements qui sont un peu en compétition.

Il y a l'Europe qui a essayé d'imposer son framework EN-301-549, qui est la réglementation européenne. À côté de ça, on avait le RG2A en France, aux États-Unis, on a la section 508... Chaque pays, quasiment, a travaillé sur un peu son framework de tests d'accessibilité, et c'est bien compliqué pour une entreprise internationale de s'y retrouver.

Parce que, finalement, elle se retrouve confrontée d'un pays à l'autre, avec des réglementations différentes.

Et donc je pense que l'intérêt de l'Europe d'avoir mis en place le European Accessibility Act a tendance à homogénéiser un petit peu les approches et les problématiques.

Donc, ça va un peu dans le bon sens aussi pour ça.

À 3 jours des élections européennes, merci de rappeler que finalement l'Europe est utile !

Bravo Philippe pour cette incise d'espoir !

Alors, on vient de brosser un panorama très complet des solutions, des piliers de l'accessibilité et des contours, finalement.

Mathilde, je voudrais qu'on passe un petit peu à des exemples concrets, parce que c'est très important qu'on puisse savoir quelles solutions existent, comment on les fabrique et à qui elles se destinent.

Tu peux nous redonner quelques exemples ?

Tout à fait, je peux vous parler des outils qu'on va avoir chez Microsoft et qui sont inclus nativement dans les solutions et dans Windows.

Donc 2 points importants et essentiels :

D'abord, vous avez des fonctionnalités d'accessibilité qui sont intégrées nativement sur Windows, donc vous avez la possibilité d'activer Windows U.

C'est un raccourci clavier, mais vous pouvez tout simplement vous rendre dans les paramètres Windows de votre ordinateur et régler vos paramètres d'accessibilité en fonction de vos besoins.

Ces paramètres, ils sont divisés en 3 sous-parties : audition, vision/audition et interaction et donc là, vous réglez en fonction des besoins comme je l'expliquai. Dans "vision", on va pouvoir, typiquement, un exemple de solutions d'accessibilité, on va pouvoir modifier la taille du texte, modifier les contrastes, ajouter des filtres de couleur pour des personnes qui vont avoir des déficiences visuelles, qui vont avoir du daltonisme.

Dans l'interaction, on va pouvoir activer les sous-titres en direct, comme on l'a fait là.

Toujours, on vous donne les raccourcis clavier à appliquer qui sont très pratiques et très utiles.

Voilà donc, globalement, ça, ça va être tout ce qui va être réglage natif d'accessibilité intégrés dans Windows.

Et après, on va avoir plein de fonctionnalités qui sont intégrées dans les solutions, pareil, nativement, et donc là ça va être par exemple sur Word, on va pouvoir faire de la dictée vocale, on va avoir, comme je disais tout à l'heure, le vérificateur d'accessibilité qui est disponible sur Word, sur PowerPoint... et donc ça c'est vraiment très pratique à utiliser pour vérifier que les documents sont accessibles.

Sur PowerPoint, on vous encourage aussi à utiliser le concepteur.

On vous encourage également à utiliser le lecteur immersif qui est disponible sur OneNote.

Ça, c'est un super outil, que ce soit pour les jeunes, pour les adultes, pour les personnes qui sont en situation de handicap, typiquement, pour les personnes qui vont avoir de la dysorthographe : ça va être très pratique pour espacer les mots, pour les mettre en couleur, vous allez pouvoir les trier en fonction...

#ManifesteInclusion

J'aime bien quand tu es enthousiaste comme ça, mais tu peux m'en dire un peu plus, parce que j'ai pas tout suivi là, comment tu l'appelles ?

Le lecteur immersif.

Et c'est ?

Le lecteur immersif, c'est un outil qui est disponible dans OneNote.

C'est quoi OneNote ? Moi, je ne sais pas...

OneNote, c'est un outil de prise de notes.

En fait, OneNote, c'est un outil qui fait partie de la suite Office qui permet, finalement, de créer des pages, de structurer l'organisation de ces pages dans des dossiers.

Tout le monde connaît OneNote ?

Ah d'accord...

Et donc, voilà, on peut, à l'intérieur de cet outil... Alors il est très utilisé dans le monde de l'éducation pour des enfants, parce que, en définitive, c'est un vrai cartable électronique.

Il y a un certain nombre de fonctionnalités : on peut faire de la dictée vocale, on peut enregistrer sa voix et la retranscrire, on va pouvoir avoir des fonctions graphiques aussi, de dessin, des fonctions mathématiques enfin il y a beaucoup, beaucoup de possibilités.

Et ce fameux lecteur immersif...

Qui vous permet aussi de faire des entraînements de langue.

Par exemple, on va pouvoir tester de la lecture, donc si on va avoir un texte en anglais, on va pouvoir tester son expression orale en anglais et le lecteur immersif va nous dire : "là, c'est plutôt bien", "là c'est plutôt moyen", "ré-entraînez-vous", et donc ça c'est super à la fois pour les personnes en situation de handicap,...

It can correct my english you mean ?

Yes !

Pour s'entraîner sur la présentation des tables rondes par exemple, on aurait pu s'entraîner avec cet outil d'apprentissage de la lecture.

On peut se faire une session, après la matinée ?

D'ailleurs, en parlant d'accessibilité, typiquement, une personne par exemple étrangère, on l'a vu pendant le début de la guerre en Ukraine, il y a eu beaucoup de réfugiés qui sont venus dans les différents pays et donc on a beaucoup travaillé sur l'amélioration de la qualité de capture vocale de l'Ukrainien, parce qu'on savait qu'il y aurait des gens qui ne parleraient pas forcément les langues dans les pays dans lesquels ils allaient et donc ils avaient besoin, potentiellement, d'outils de traduction. Donc l'accessibilité c'est pour ça que, quand on va parler handicap, on peut se retrouver handicapé parce qu'on ne parle pas une langue et qu'on est perdu dans un pays. Si un certain nombre d'entre vous ont eu l'occasion un jour d'aller dans un pays asiatique et de regarder un peu les boutiques et de se dire : "Ah est-ce que c'est un restaurant, ça ?" C'est du vécu, quoi, c'est

#ManifesteInclusion

compliqué ! On ne sait même pas, finalement. À partir du moment où on n'a pas les bons caractères, c'est compliqué !

Mais ce que vous dites tous les 2, là, c'est l'objet de cette matinée.

Voilà, on est en pleine démonstration de la nécessité de rendre accessible un service, un usage, un outil. C'est formidable.

On a d'ailleurs des questions, moi j'ai eu encore des questions la semaine dernière d'une entreprise qui me disait : "oui mais OK, mais si mon site n'est pas accessible, est-ce que, si je fournis un support téléphonique ou la possibilité pour les gens de se déplacer, est-ce que je réponds à l'obligation légale ?"

En fait non, ce n'est pas parce qu'on fournit un service alternatif qu'on va répondre à l'obligation d'accessibilité numérique, et c'est d'autant plus frustrant, d'ailleurs, pour un certain nombre de personnes en situation de handicap.

Je vais prendre un exemple : on vous dit "le site n'est pas accessible, ce n'est pas grave, vous avez une permanence et vous pouvez vous déplacer pour aller à la permanence" et puis en fait, on se retrouve en fauteuil, devant la permanence ; La permanence, pour pouvoir y rentrer, il faut faire le tour du bâtiment et passer je ne sais combien d'obstacles afin de pouvoir rentrer dans la permanence parce que l'accueil de base n'est pas accessible.

Ensuite, on se retrouve face à des guichets qui sont en hauteur, on se retrouve tout en bas avec le guichet qui est au-dessus de sa tête et donc là, c'est encore une épreuve supplémentaire.

Donc on fournit certes un service alternatif mais qui est quasiment encore moins praticable que l'accessibilité du site internet.

Oui, c'est ça.

Très bien. Alors, Messieurs, pour conclure, j'aimerais que vous nous disiez un petit peu où en est-on en France, c'est quoi la situation de l'accessibilité dans notre pays ?

Parce que tu viens d'évoquer l'Europe, là, on en est où, nous ici ?

Mathieu, tu veux t'y coller ?

Depuis le début, je te mets des trucs difficiles.

Vous savez, c'est un garçon sympa par ailleurs !

Il y a beaucoup d'observatoires de l'accessibilité qui sont faits et qui donnent aujourd'hui des chiffres, malheureusement, qui ne sont pas très satisfaisants sur la situation actuelle en France sur les obligations de déclaration.

Je crois que le dernier observatoire qui avait été fait par la Fédération des aveugles de France indiquait qu'il y avait à peine 2% des sites qui se conformaient aux obligations.

2% pour les non-voyants...

Donc ça, c'est le verre à moitié, enfin, même plus qu'à moitié vide.

Après, peut-être que nous, on a un regard, parce qu'on baigne dedans, on fait ça toute la journée, on a l'impression qu'il y a, malgré tout, alors c'est subjectif, c'est basé sur rien, c'est du ressenti, qu'il y a malgré tout une dynamique qui est forte en ce moment.

On est sollicités, mais nos confrères aussi, sur tous ces sujets d'accessibilité, et pas uniquement pour des problématiques réglementaires, aussi pour une démarche vraiment d'amélioration continue, de progrès, d'inclusion.

Donc voilà, moi, j'ai la naïveté de croire qu'on est dans une démarche dynamique en ce moment et qui va dans le bon sens.

#ManifesteInclusion

J'ai le sentiment aussi. La preuve, le Manifeste Inclusion a travaillé sur ce sujet où il y a de nombreuses entreprises.

Julie le rappelait tout à l'heure, ça veut dire, quand même, que le sujet est porteur, et qu'il est nécessaire. Mais les gens ont envie d'y aller aussi, non, Philippe ?

Oui et je pense qu'il y a un autre phénomène qui est assez intéressant. Alors, il y a même 2 phénomènes qui sont assez intéressants. C'est que, dans les entreprises, en repoussant l'âge de la retraite de 2 années, on a davantage de seniors et donc on a davantage de gens concernés.

Alors on a tous des lunettes par exemple, mis à part Mathilde qui est jeune, mais je pense que dans une petite trentaine d'années, on en reparlera peut-être !

Typiquement, effectivement, cette population dans l'entreprise, il va falloir la gérer, et donc les missions handicap vont se retrouver avec des situations de seniors qui vont avoir des besoins d'adaptation et ça, c'est certain à 100%.

Donc, la population va augmenter.

Parallèlement à ça, moi j'ai l'espoir, et je le vois d'ailleurs par ce que je fais, voilà, presque 20% de mon activité est plutôt orientée vers les jeunes et vers l'éducation.

On s'aperçoit quand même que les écoles aussi commencent à se mobiliser sur le sujet, commencent à sensibiliser les jeunes à leur faire des "masterclass", ou, en tout cas, à leur donner un peu de cours de sensibilisation sur ce que c'est qu'est le handicap, ce que c'est que le numérique accessible.

Et je pense que, on a cette affinité, on sait que les jeunes ont une affinité particulière avec des sujets sociaux, avec des sujets humains, avec ces sujets écologiques.

Et donc ça, ça me donne de l'espoir pour la suite aussi.

Ben oui et puis, toi comme moi, on participe à des jurys d'écoles, de projets.

On a animé plusieurs conférences ensemble et dans les écoles d'ingénieurs et dans les écoles de com' et dans les écoles de commerce, on voit quand même que les écoles se sont saisies de ce sujet là et donnent des cours. Au-delà d'informer et de sensibiliser, il y a des vrais cours.

Mais même les jeunes entre eux, je veux dire pas plus tard qu'hier soir, ma fille vient me voir, elle a 17 ans, elle me dit : "papa, l'année prochaine je voudrais m'engager quelque part sur une action de volontariat, j'ai envie de regarder un peu"

Parce que, elle a vu des copains qui le faisaient, elle s'est dit : "j'aimerais bien aller aider la Croix-Rouge, aller aider...".

Et donc, on voit ces jeunes qui se mobilisent en fait pour des causes un peu sociales. Donc à partir du moment où c'est des gens qui sont dans des métiers futurs du numérique, ils vont avoir cette appétence de créer du numérique accessible.

C'est vrai.

On sait maintenant aujourd'hui que les jeunes gens, enfin, quand on recherche des talents, les entreprises sont obligées d'afficher et de prouver que leur politique inclusive est réelle, effectivement.

Tu voulais réagir sur ?

Non, j'avais juste en tête un petit...

Alors, je suis désolé, je saute du coq à l'âne : on a vu la petite vidéo au tout début, si vous pensez qu'elle peut vous être utile en interne pour sensibiliser, emparez-vous en. Nous, on vous la transmet de façon très transparente, soit nous, soit auprès de Julie du Manifeste.

Voilà, c'est cette vidéo, elle a vocation à être utilisée. Il y a zéro copyright ni quoi que ce soit, on s'en

#ManifesteInclusion

fiche, plus elle sera diffusée et utilisée et si vous pensez qu'elle peut être utile, prenez la et servez-vous en.

Joli cadeau, merci Numerik-ea.

Le Manifeste Inclusion fait les choses bien !

On s'est accordé quelques minutes de questions réponses, s'il y en a, dans la salle, avant de passer à la table ronde numéro 2.

Est-ce que, chers amis du public, vous aviez envie de poser une question à nos amis ?

Ils ont été très clairs, on a brossé le portrait de l'accessibilité, on a évoqué absolument tous les sujets, mais il y a toujours peut-être, une petite question, qui peut tarauder l'un d'entre vous.

Catherine, je vois qu'il y a Catherine...

Bonjour, merci pour cette table ronde, j'ai une question sur l'accessibilité : aujourd'hui, on est accessible à partir de quel score ? Et, si on est dans une vision puriste, soit on est accessible, soit on ne l'est pas, mais j'ai compris, à travers votre intervention, qu'il y a des niveaux d'accessibilité. Aujourd'hui, à partir de quel score on peut dire qu'on est accessible et comment ce score est calculé ? Parce que j'ai noté qu'il y a 250 ou 260, on va dire items, critères, est-ce qu'ils sont tous comptés et scorés de la même façon, sachant qu'il y en a qui sont plus importants que d'autres ? Voilà concrètement comment on peut dire qu'une page est accessible ou non ? Merci.

Mathieu...

Oui, je m'y colle.

Donc il y a effectivement 106 critères.

Ils ont tous le même poids, il n'y a pas de critères qui sont plus importants les uns que les autres. Et donc on regarde ceux qui sont conformes, ceux qui sont non-conformes et après, à la fin, c'est une simple formule de calcul avec "critères conformes, divisé par la somme des conformes + des non-conformes".

Donc, en fait, c'est un taux global de conformité.

Et il n'y a pas de critères qui valent plus de points que d'autres et donc, pour être conforme, c'est assez simple : il faut corriger les "non-conformes" !

Oui, peut-être quelque chose en complément : ce qui peut arriver, d'ailleurs assez fréquemment sur des logos ou sur des choses que l'entreprise a mis en place, de temps en temps, il y a une notion aussi quand même de perception de l'utilisateur.

Je vais donner un exemple : le ratio de contraste, il est fixé dans la norme. Donc, si on ne respecte pas ce ratio, on peut être non-conforme, mais si on s'écarte d'un pouillième de ce ratio, certes on apparaît non-conforme, mais pour l'utilisateur, il ne le ressent pas comme étant "une gêne" et donc, quelque part, on va plutôt se concentrer sur des gros problèmes dans un premier temps.

Mathieu l'a rappelé tout à l'heure, si je ne peux pas naviguer avec mon clavier, si je n'ai pas des champs qui sont commentés correctement ou des images qui sont commentées correctement, pour moi, ça c'est des problèmes majeurs et il va falloir commencer par ça.

Une fois qu'on aura déjà réglé ça, ensuite on va essayer de régler des problèmes de perception complémentaires.

Une autre chose c'est qu'en fait les réglages que l'utilisateur peut faire au niveau de son environnement Windows peuvent aussi pallier un déficit de conformité. Je vais donner un exemple : je suis daltonien, j'utilise un site web qui a utilisé des couleurs qui ne sont pas forcément terribles pour un daltonien, mais je suis capable d'activer un filtre de couleurs dans Windows qui me permet de transformer les couleurs de façon automatique, ou alors j'utilise des outils tiers que j'installe sur

#ManifesteInclusion

mon site qui me permettent d'améliorer la lecture parce que je peux augmenter le contraste, je peux augmenter ou modifier les polices de caractère.

Ce n'est pas la panacée parce que ça demande à l'utilisateur de faire une action, d'utiliser un assistant pour pouvoir corriger, mais il va quand même pouvoir utiliser le site.

Il ne sera pas dans l'impossibilité de l'utiliser, ça sera juste une difficulté supplémentaire pour lui.

Ce qui peut être intéressant, aussi, dans la démarche d'accessibilité, il y a la notion de conformité avec un référentiel et la notion effectivement d'usage.

Et cette notion de conformité, il y a des audits, les résultats, un taux... mais ça peut être complété, ensuite, par les tests utilisateurs avec des personnes en situation de handicap.

Et ça, c'est complémentaire de cette notion de pur réglementaire, de pur référentiel. La notion d'usage avec des tests faits par des personnes en situation de handicap, ça peut aussi être enrichissant en termes de parcours et de ressentis.

Très bien.

Je crois qu'il y a une autre question. Catherine ?

Oui, une question pour Mathilde et Philippe : est-ce qu'il y a des tutos ou des choses qu'on peut regarder pour apprendre à utiliser efficacement le « ctrl U » ?

Je vous présente Catherine Petrovic, vous la connaissez évidemment.

Catherine, tu peux te présenter, pour tout le monde ?

Oui, je suis Catherine Petrovic, en charge de la diversité de l'équité et de l'inclusion chez Siemens France.

Merci.

Tout à fait, on a déjà un site accessibilité (ak.ms). Donc vous pouvez vous rendre sur ce site ; vous avez vraiment plein de ressources disponibles sur lesquelles on parle d'accessibilité.

Philippe a créé plusieurs vidéos où il va vous proposer des démos, justement d'accessibilité, comment on utilise les fonctionnalités sur Windows, sur PowerPoint, sur tous nos différents produits. On invite aussi également nos partenaires, nos clients, à nous contacter pour qu'on puisse intervenir chez vous et faire de la formation, faire des présentations, faire de la sensibilisation : c'est important et c'est aussi une bonne pratique à avoir donc, bien évidemment, il y a plein de ressources qui sont disponibles.

Oui, alors après on fait aussi, j'ai eu par exemple l'Agefiph au téléphone hier, ils sont en train de créer des petites capsules vidéo qu'ils mettront à disposition sur leur site, donc on va contribuer en fait à la création de ces capsules pour qu'on puisse être exhaustif, puisqu'il n'y a pas que des solutions Microsoft, il y a nos confrères qui développent aussi d'autres solutions, donc il faut réussir à consolider un peu tout ça.

Et puis, de temps en temps, on peut avoir des démarches. La sécurité sociale par exemple, était venue nous demander de créer des capsules vidéo qu'ils ont mis à disposition sur leur site web. On avait fait 6 capsules de 20 minutes de formation sur les outils.

Après, c'est des choses qui évoluent beaucoup, c'est un peu la difficulté avec le numérique.

On n'en a peut-être pas assez parlé mais il y a 2 situations qui viennent nous embêter un peu :

Situation n°1 : les personnes en situation de handicap qui utilisent des outils numériques.

Leur capacité au changement est plus complexe que pour une personne lambda parce que, l'accompagnement qu'on leur fait, si l'outil qui est modifié, l'interface qui est modifiée, n'est pas très

#ManifesteInclusion

accessible, ils vont mettre un certain temps à s'adapter là où, si on a toutes ses capacités, on a un peu moins de temps.

Et de l'autre côté, c'est justement la vitesse à laquelle le numérique se modifie qui fait qu'on propose plein de nouvelles fonctionnalités.

On va en parler dans la 3^{ème} table ronde sur l'intelligence artificielle, mais il y a des choses qui viennent révolutionner les usages des utilisateurs.

Donc, d'un côté, on ne veut pas trop changer l'environnement pour ne pas perturber les utilisateurs, et de l'autre, on veut proposer des solutions innovantes qui vont très loin et qui vont évoluer très rapidement.

Donc il y a ces situations antagonistes.

Très bien.

Merci à vous 3 et...

Oui...

Oui, j'ai une question en ce qui concerne les différentes nouvelles fonctionnalités que vous utilisez : est-ce que vous collectez les données pour après se dire : "Ah, cette fonctionnalité vraiment elle est beaucoup sollicitée, c'est vraiment quelque chose de très fort, on la met encore en avant et on s'oriente vers aller plus loin sur cette fonctionnalité là parce qu'il y a beaucoup d'utilisateurs ?"

Ah oui, l'expérience, ça c'est très intéressant, oui.

En fait, on s'interdit de collecter les usages des utilisateurs.

Les seuls usages qui sont collectés, c'est pour les utilisateurs qui rentrent dans les programmes de bêta tests de Microsoft.

Pourquoi ? Simplement parce que c'est la vie privée des gens.

S'ils utilisent des outils, c'est leur responsabilité, mais on ne veut pas les stigmatiser, on ne veut pas collecter cette information.

Donc après, on va, éventuellement, le faire en interne, c'est-à-dire en interne, de temps en temps, on pousse des messages en disant "là par exemple tel ou tel outil, on l'utilise beaucoup".

Je vais donner un exemple : on va modifier, probablement prochainement, la façon d'interagir avec l'environnement Windows d'un point de vue vocal.

Donc on va enlever la possibilité de faire "Windows H" pour faire de la dictée dans l'environnement.

Ça, typiquement, c'est une fonctionnalité qu'on ne veut surtout pas se voir retirer parce qu'on l'utilise énormément et donc ça, ça va être remonté au niveau des équipes produits pour, éventuellement, qu'ils en tiennent compte.

Merci Madame, parce que vous permettez d'évoquer l'éthique des données.

Notre ami Philippe, tout à l'heure, a fait du Montesquieu sans le savoir avec l'esprit des lois et là voilà, ça nous permet de conclure cette première table ronde.

Merci beaucoup, merci tous les 3 !